

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 AVRIL 2017 COMPTE RENDU

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Michaël DAUSSY, Colette MELON, 0Clare VERNIN, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Paul ROYER (procuration à Bernard MEIER), Nicolas OSSEDAT

**ABSENT** : Jean Michel BRISSAY-CHATRE

## 1/ CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DU CAMPING, SNACK, MINIGOLF ET TENNIS MUNICIPAUX « LE VERDILLÉ »

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2016/40 prise lors de la séance du conseil municipal du 27 mai 2016 selon lesquels était évoquée la volonté de l'assemblée délibérante de mettre en place la gestion de l'exploitation des installations du camping, snack, minigolf et tennis municipaux « le Verdillé » la mieux adaptée.

Monsieur le Maire rappelle le choix, après consultation, du cabinet INDEX PROJET, assistant à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) en conseil municipal du 02 septembre 2016, assistance rendue nécessaire du fait de la complexité réglementaire et juridique de la procédure à mettre en place.

Différents cadres de gestion ont été envisagés s'agissant de l'exploitation d'une structure essentiellement basée sur l'hébergement touristique. La commune pouvait décider de gérer elle-même le service ou bien choisir de confier cette mission à un tiers :

	AVANTAGES	INCONVENIENTS
<b>GESTION DIRECTE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Exonérations fiscales</li><li>- Récupération plus rapide de la TVA en cas d'assujettissement</li><li>- Transparence des comptes</li><li>- Externalisation des coûts de recouvrement</li><li>- Maîtrise totale des décisions par la collectivité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pas toujours d'adéquation entre les compétences des agents et les exigences du service</li><li>- Souplesse moindre</li><li>- Production nécessitant un suivi</li><li>- Faiblesse en matière de recherche-développement</li><li>- Complexité de mise en place d'une nouvelle régie</li><li>- Gestion du personnel</li></ul>
<b>GESTION EXTERNALISEE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Exploitation aux risques et périls de l'exploitant attributaire</li><li>- Terrain favorable à la recherche et au développement</li><li>- Expertise technique et professionnelle</li><li>- Réactivité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Perte de la maîtrise du service</li><li>- Nécessité de mettre en œuvre un contrôle</li></ul>

Eu égard aux éléments ci-dessus indiqués et sachant que la commune ne dispose pas en interne de personnels compétents en la matière, il semble plus pertinent de recourir à une gestion externalisée.

Après discussion portant sur les différents modes de gestion possibles et le souhait qu'a la commune de garder un contrôle sur la gestion de l'équipement, le choix d'un contrat de concession de service s'est donc imposé. En effet, La procédure de concession de service a l'avantage d'intégrer parfaitement la notion d'intérêt général par le fait que la collectivité peut engager une négociation avec les candidats admis à présenter une offre et peut prévoir au contrat certaines obligations de service public. L'existence d'une négociation permet véritablement de choisir un exploitant attributaire dont le projet répond aux attentes de la collectivité et à la vision qu'elle a du service public attendu.

Par délibération n° 2016/64 prise en conseil municipal du 30 septembre 2016, la procédure de concession de service pour l'exploitation des installations du camping, snack, minigolf et tennis municipaux « le Verdillé » pour une durée de sept années était décidée. De ce fait, la collectivité ne demande pas à l'exploitant d'investissements conséquents qui justifieraient une durée plus longue afin de tenir compte de l'amortissement. Il est tout de même préférable d'opter pour une durée de convention suffisamment conséquente pour permettre un investissement personnel réel de l'exploitant en termes de commercialisation et pour l'implantation d'habitations légères de loisir type mobil home (quatre au minimum imposées par la commune).

La longue chronologie de la procédure a ensuite été rappelée.

A ce stade de la procédure, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, entérine le choix de la commission de délégation de service public réunie le 10 mars 2017 quant à la désignation de l'exploitant attributaire et autorise le Maire à signer le contrat de concession correspondant pour une durée de sept années.

## **2/ ACQUISITION D'UNE MINIPELLE / AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR PASSER COMMANDE**

Il est nécessaire d'acquérir une minipelle pour que les agents de l'unité technique municipale puissent aisément intervenir sur le réseau assainissement communal et à la STEPE (curage des boues).

Pour ce faire, la prévision budgétaire correspondante avait été inscrite au budget primitif Assainissement – exercice 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer le devis ou le bon de commande correspondant dès qu'une opportunité intéressante se présentera et après avis à paraître dans la presse locale.

## **3/ QUESTIONS DIVERSES**

En questions diverses, il est abordé divers sujets :

### **Médecin**

Le conseil municipal dénonce fermement la démarche du maire de Saint Alban qui a, par appel téléphonique, invité le Docteur LACOUR à quitter Saint Just pour s'installer professionnellement à Saint Alban...

Le conseil s'indigne d'autant plus que le maire en cause s'implique dans l'association « Villages et terres d'avenir » qui s'inquiète notamment des déserts médicaux !!!

### **DETR** :

Au titre de l'année 2017, la dotation de l'Etat a été acceptée et se répartira comme suit :

- WC à l'école publique au titre de l'Ad'ap : 736 €
- Noue de la toiture du bâtiment route de Roanne : 1.329 €
- Nettoyage et consolidation de la réserve incendie d'Arpeuilles : 2.560 €

**Autres aides :**

- subvention exceptionnelle du Sénateur Maurice VINCENT : 6.000 € (zone du Verdillé/tennis)
- réserve parlementaire du Député Yves NICOLIN : 5.000 € (réserve incendie Arpheilles).

**Communication municipale**

Elle est en préparation et sera distribuée dans les prochaines semaines.

**Intercommunalité**

Une réunion s'est tenue le vendredi 31 mars à Saint Germain-Laval avec le cabinet chargé de travailler sur les simulations fiscales et financières. Etaient présents Madeleine VEILLAS et Pascal PONCET.  
(voir compte-rendu précédent du 24 mars 2017).

La séance est levée à 21 H 20